RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE REDACTEUR PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2ème CLASSE -SESSION 2022-

L'examen professionnel d'avancement de grade de rédacteur principal territorial de 2ème classe a été organisé, pour la seconde fois, en 2022 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

Le Centre de Gestion a ainsi organisé cet examen pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

L'examen professionnel d'avancement de grade au grade de rédacteur principal de 2ème classe (prévu à l'article 18-II du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012) est ouvert aux :

- Fonctionnaires ayant au moins atteint le 4ème échelon du grade de rédacteur territorial et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

L'examen professionnel de rédacteur principal de 2ème classe

Cette session s'est déroulée selon le calendrier suivant, conformément à l'arrêté d'ouverture du 28 janvier 2020 :

Période d'inscription	17 janvier au 4 février 2022
Période de dépôt des dossiers	17 janvier au 11 février 2022
Epreuve écrite	22 septembre 2022
Jury admissibilité	28 octobre 2022
Epreuve orale	17 et 19 janvier 2023
Jury d'admission	26 janvier 2023

Conformément à l'arrêté n° 2022-130, le jury était composé de 3 collèges (Elus, Personnalités qualifiées, Fonctionnaires territoriaux) soit :

- ✓ 9 membres (3 membres pour les collèges élus et fonctionnaires territoriaux et 3 membres pour le collège personnalités qualifiées).

1. Les principaux chiffres de la session

Les tableaux suivants présentent les principales données de la session 2022 de l'examen professionnel d'avancement de grade de rédacteur principal de 2ème classe organisé par le Centre de Gestion de la Martinique.

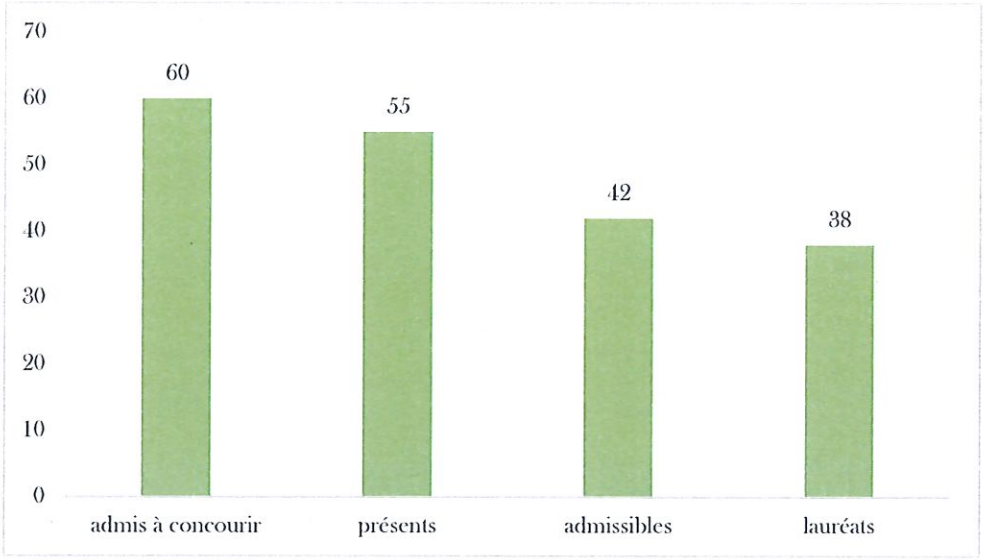

☒ Le profil des candidats

Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir.

On remarque que la tranche d'âge la plus représentée est celle comprise entre 46 et 55 ans (47 %), suivie de celle des 36 à 45 ans (28 %).
La moins représentée ne constitue que 7 % des candidats admis à concourir (26-35 ans).

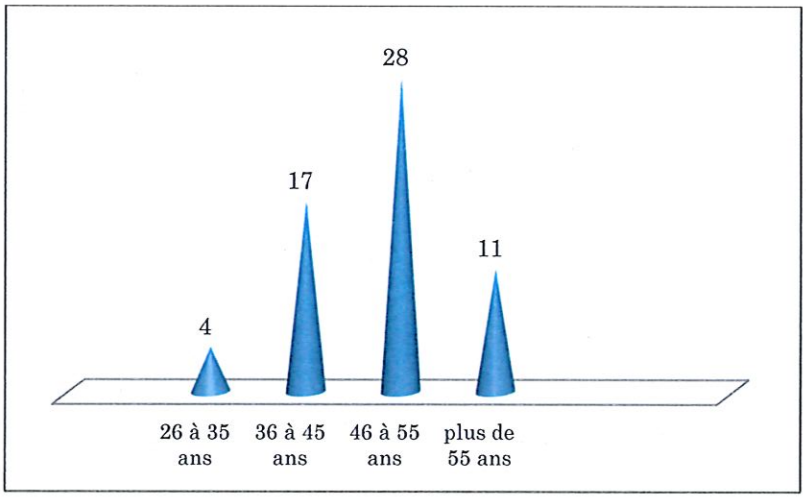

Les femmes sont les plus représentées, elles sont 93.33 % à s'être présentées contre 6.66 % chez les hommes, cela peut s'expliquer par la filière (administrative).

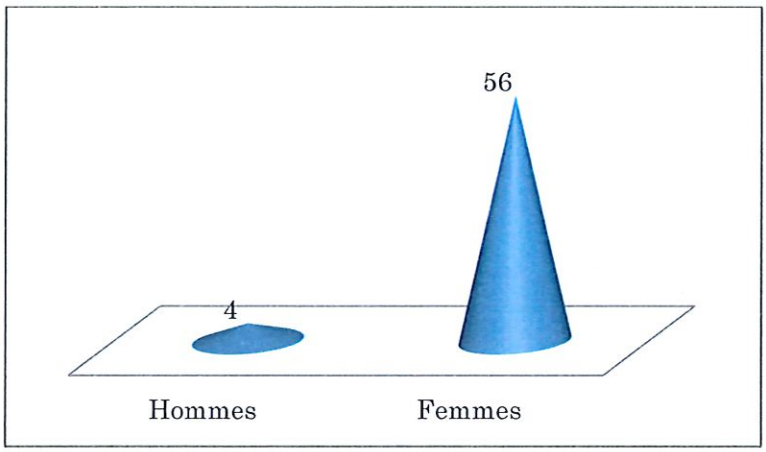

- La situation professionnelle :
  100 % des candidats proviennent de la Fonction Publique Territoriale.

- Le niveau d'études

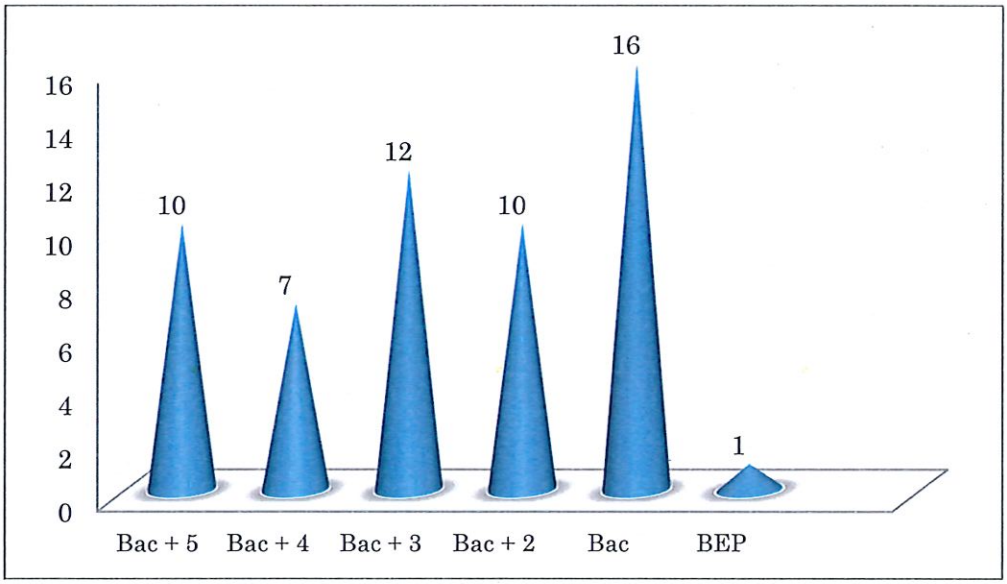

- La Formation de préparation à l'épreuve écrite :

  Le CNFPT a organisé une session de formation en distanciel pour cet examen professionnel.

Nombre de participants	Programme
23 présents sur 34 inscrits	▪ Du 29 mars au 13 septembre 2022 : ▸ Décryptage de la note de cadrage ▸ Méthodologie de l'épreuve

	▸ Exercices guidés out au long de la préparation (3 devoirs sur table/1 examen blanc) ▸ Conseils ▸ Prise de conscience du travail personnel à fournir

2. Epreuve d'admissibilité

2.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité consiste en :

- la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles
  (durée : trois heures ; coefficient 1).

Concernant le déroulement des épreuves d'admissibilité, les candidats ont été convoqués le 22 septembre 2022 sur un seul site au Rectorat (Salle Emile Fidole).

- 60 candidats ont été admis à concourir ;
- 55 candidats étaient présents à l'épreuve ;
- les absents (5) représentent 8.33 % des candidats admis à concourir.

2.1.1 Evaluation des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité

❖ *Niveau des candidats*

Les correcteurs ont jugé, de manière générale, le niveau des candidats moyen.

En ce qui concerne :

- l'utilisation des documents : les candidats doivent fournir un effort quant à l'utilisation des informations du dossier. Les rapports étaient souvent peu clairs et les éléments du dossier ont été utilisés de façon insuffisante. Les solutions opérationnelles proposées restent imprécises et peu exploitables.
- la méthodologie : les candidats la maîtrisent convenablement ;
- les connaissances : elles sont limitées sur les fondamentaux de la culture territoriale, on peut noter que les bases juridiques étaient insuffisantes ;
- les qualités rédactionnelles : le niveau des candidats est moyen (manque d'application dans la rédaction/écriture quelquefois « brouillon » et peu soignée).

2.2. Réunion du jury d'admissibilité

2.2.1 Résultats

Compte tenu des résultats, le jury d'admissibilité a déclaré, 42 candidats admissibles sur les 55 présents soit 76.36 % des candidats, à l'examen professionnel de rédacteur principal de 2ème classe (seuil retenu : 9/20).

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve écrite d'admissibilité n'ont révélé aucun incident particulier.

3. Epreuve d'admission

Les candidats subissent 1 épreuve d'admission.

Concernant le déroulement des épreuves, les candidats ont été convoqués au Centre de Gestion, les 17 et 19 janvier 2023.

- La Formation de préparation à l'oral :

  Le CNFPT a organisé une session de formation pour cet examen professionnel.

Nombre de participants	Programme
14 présents sur 16 inscrits	▪ Du 22 décembre 2022 au 9 janvier 2023 : ▸ Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury

3.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admission consiste en :

> un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Tous les candidats admissibles étaient présents à l'épreuve d'admission.

3.1.1 Evaluation des examinateurs de l'épreuve orale d'admission

❖ *Niveau des candidats*

Les examinateurs ont fait les retours suivants sur les prestations des candidats admissibles :

Présentation des candidats	Convenable et correcte avec respect du formalisme
Posture et tenue vestimentaire	Très correcte
Respect de l'intitulé de l'épreuve (décret)	Assez bonne maîtrise générale
Connaissances des missions du cadre d'emplois	Globalement, les connaissances sont correctes. Toutefois, certains candidats méritent d'approfondir leurs connaissances.
Connaissances professionnelles	Satisfaisantes : une plus grande polyvalence est vivement souhaitée
Connaissances de l'environnement territorial	A améliorer et à approfondir dans la préparation et durant la carrière des agents
Effets ou impacts de la formation CNFPT	Bénéfiques au niveau de la présentation des candidats/Améliorations souhaitées au niveau des connaissances de l'environnement territorial et des fondamentaux
Améliorations (collectivités, CNFPT...)	Renforcer la connaissance et la maîtrise des fondamentaux de la territoriale et la polyvalence des agents/Découvrir ou connaître leur environnement professionnel au sein de leur collectivité ou par des formations dispensées par le CNFPT
Conseils à apporter aux candidats	Diversifier leurs connaissances professionnelles trop souvent axées sur leurs missions et fonctions du moment/Connaître leurs fondamentaux/Développer leur curiosité au sein de la collectivité

3.2. La réunion du jury d'admission

Compte tenu des résultats, le jury d'admission a déclaré, 38 candidats admis sur les 42 admissibles soit 90.47 % des candidats, à l'examen professionnel de rédacteur principal territorial (seuil retenu : 10/20).

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve orale d'admission n'ont révélé aucun incident particulier.

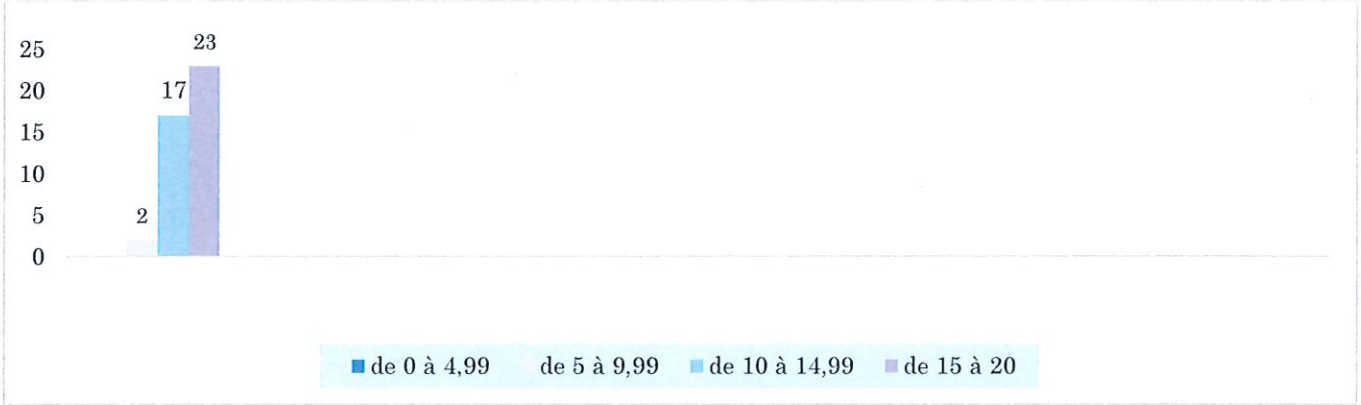

Analyse et conclusion

Les appréciations portées par le jury restent de sa seule compétence, en sa qualité de jury indépendant et souverain ; les observations des membres du jury devront être prises en compte afin de permettre un meilleur accompagnement des candidats les conduisant à la réussite de leur examen professionnel.

Elles ne peuvent être remises en cause dès lors que les opérations se sont déroulées dans les conditions conformes à la règlementation et que le principe d'égalité entre les candidats a été respecté.

Fait à Fort-de-France, le 20/07/2023

Le président de jury

nom-prénom

Christian PALIN

signature

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - MARTINIQUE